



**FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION**

**LA CATEGORIE DES CANETONS**

**Le passage à la catégorie "canetons" se fait au 1<sup>er</sup> janvier de l'année des 8 ans (conformité avec les autres catégories d'âge).**

**Du 1<sup>er</sup> janvier de l'année des 8 ans au 31 décembre de l'année des 10 ans**

**Au 01- 09-08 le règlement suivant est d'application stricte dans la Fédération Francophone Belge de Natation:**

1. Les récompenses sont distribuées par année d'âge. Les récompenses financières sont interdites
2. Le classement se fait par année d'âge.
3. Il ne peut y avoir de droit de départ.
4. La non immobilité au départ n'implique pas la disqualification, ni le rappel de la série, seulement l'avertissement au délégué.
5. Le départ anticipé, même léger, implique le rappel de la série et la mise en garde (gentille) de tous les petits participants par le juge arbitre.  
Le deuxième départ anticipé dans la même série implique toujours la disqualification du nageur fautif, même si ce n'est pas le même que lors du premier départ.
6. Toute autre faute:( virage, arrivée, nage, style) entraînera une disqualification.
7. les canetons peuvent nager 3 courses MAXIMUM matin et 3 courses MAXIMUM après midi .  
à l'exception de:
  - \* 100 m papillon (8-9 ans).
  - \* 200 m papillon
  - \* 400 m 4 nages
  - \* 800 et 1500 m NL
  - \* relais 4 x 100 4 nages

**COMITE SPORTIF NATATION FFBN**

26/05/2008